

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la réfection de la passerelle de Serrières

(Du 19 octobre 2005)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis le 10 octobre 2005, la passerelle de Serrières reliant la rue des Amandiers à la rue des Battieux, construite au début des années 40 et donnant accès direct à la gare de Serrières, a été fermée au public.

Cette décision a été prise suite à des actes de vandalisme compromettant gravement la sécurité des passants.

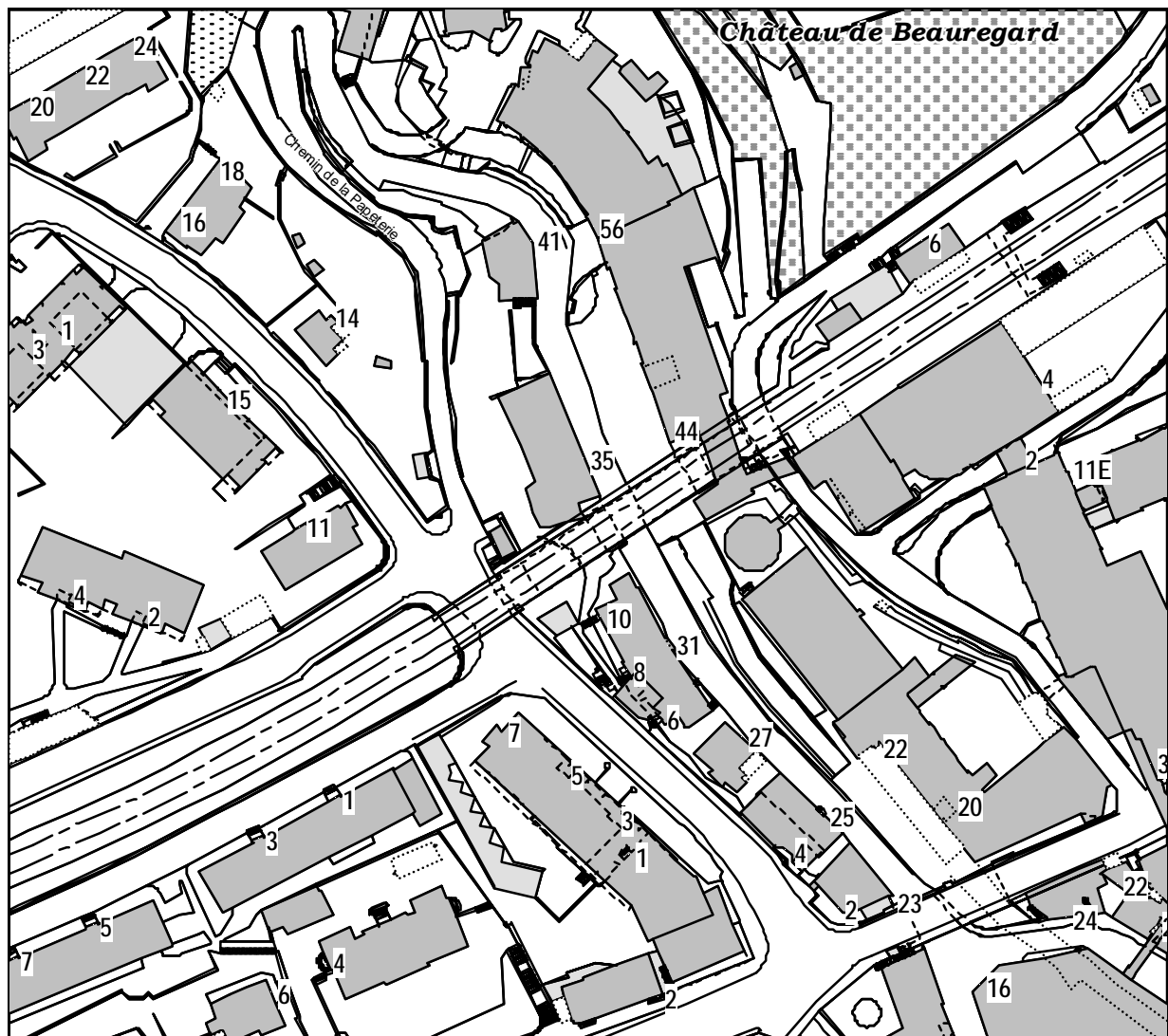
La fermeture de cet accès suscite de nombreuses réactions négatives des habitants du quartier qui, bien que comprenant la situation relative à la sécurité, ne peuvent pas admettre la suppression pure et simple de cet accès. Nous pensons en effet qu'un délai pour la réouverture de cette passerelle doit être précisé et que des travaux d'assainissement complets doivent être entrepris.

Cette passerelle est importante en termes de déplacements dans le quartier. Son accès direct à la gare de Serrières, tel que précisé plus haut, répond aux besoins des utilisateurs notamment des transports publics. Relevons que se sont quatre trains par heure qui desservent la halte CFF de Serrières avec une forte fréquentation aux heures de pointe. De plus les CFF n'envisagent pas de ne plus desservir cette halte dont le bassin versant touche à la fois la clientèle en provenance du Littoral et du Val-de-Travers.

Régulièrement, les Travaux publics interviennent pour des réparations

liées à des actes de vandalisme moins conséquents mais générant toutefois des coûts importants. Les derniers événements alliés aux mesures d'économies actuelles ne peuvent plus être absorbés par des crédits d'entretien courant et de fonctionnement.

En 2004 et suite à des plaintes, la passerelle a été complétée partiellement par un treillis pour éviter la chute d'objets déchargeant ainsi la Ville de Neuchâtel d'une responsabilité en cas d'incident.



Situation



Etat des dalles



Consoles à changer



Usure générale avancée

Dans le prolongement de ces travaux, la passerelle présentant un état d'usure avancée, a fait l'objet d'une expertise au printemps 2005, qui conclut à la nécessité d'intervenir aussi bien sur son infrastructure que sur sa superstructure.

Précisons que des matériaux solides et donc résistant aux éventuelles actes de vandalisme seront utilisés. De plus, afin de lutter contre ces actes que nous réprouvons, l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité sera appelé à jouer son rôle de prévention dès la mise en place de la nouvelle passerelle de Serrières. Enfin, relevons que la Ville de Neuchâtel a immédiatement porté plainte sitôt ces actes de vandalisme connus et qu'une enquête est en cours.

Devis et planification

La totalité des travaux se monte à 217'000 francs TTC, répartis comme suit (prix hors taxe) :

- serrurerie	98'000
- mise en place d'une nacelle	37'000
- maçonnerie	4'500

- dallettes (enlèvement et fourniture)	49'000
- mesures de sécurité	4'500
- contrôle des soudures	3'500
- divers et imprévus	<u>5'000</u>
- Total hors taxe	201'500
- TVA 7,6 %	15'314
- Total arrondi	217'000 =====

La durée des travaux est estimée à 12 semaines environ.

Compte tenu de la période hivernale, nous pourrions planifier les travaux pour une réouverture de la passerelle au plus tard au mois de mai 2006.

Financement

Nous sollicitons votre Conseil pour une demande de crédit urgente figurant ni à la planification des investissements en cours ni à celle des années 2006-2009 déjà remise aux membres de la Commission financière. Afin de limiter les impacts financiers, nous réduirons d'autres dépenses d'investissements déjà planifiées et inscrites à la planification financière 2006-2009 au chapitre « Renouvellement et entretien du domaine public », élaborée par le Conseil communal et que votre Autorité sera appelée à examiner prochainement.

La Commission financière sera consultée

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 19 octobre 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

PROJET

Arrêté
concernant une demande de crédit
pour la réfection de la passerelle de Serrières

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 217'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réfection de la passerelle de Serrières.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement au taux de 5 % l'an sera pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.